



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-822

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-11-22-00008 - ARRETE N° 2022-01365 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2022-11-22-00009 - ARRETE N° 2022-01366 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2022-11-22-00008

ARRETE N° 2022-01365 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 22 NOV 2022

ARRETE N° 2022-01365

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Des Médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires affectés au sein de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

A l'échelon « Argent de 2^{ème} classe » :

- Caporal-chef Rémi **HENNEQUIN**, né le 11 décembre 1989, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;

A l'échelon « Bronze » :

- Lieutenant François **MALOD**, né le 7 mars 1997, 4^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Frédéric **ZIENIEWICZ**, né le 10 novembre 1992, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2022-11-22-00009

ARRETE N° 2022-01366 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 22 NOV 2022

ARRETE N° 2022-01366

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal-chef Melchior TURBLIN**, né le 1^{er} mai 1995, affecté au sein de la compagnie de formation numéro 1 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ